

jour, j'aimerais appeler l'attention du directeur général des Postes sur certaines plaintes que j'ai reçues du Yukon au sujet du service postal, et lui demander quels sont les effets que le courrier transporte actuellement au Yukon.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes) : Du 1er juin au commencement d'octobre, et parfois un peu plus tard, suivant que la saison se comporte, les objets déposés à la poste sur tous les points du pays se rendent directement au territoire du Yukon et à Dawson. Ensuite vers le 1er octobre, la poste ne transporte plus au Yukon, à Dawson et aux postes environnants, qu'un nombre restreint de colis et de lettres. Les objets de correspondance transportés depuis White-Horse jusqu'à leur adresse au Yukon sont les suivants :

Les lettres (de forme ordinaire), les cartes postales, les journaux et périodiques mis séparément sous bande, provenant de l'endroit où ils sont publiés et destinés aux bibliothèques publiques, aux rédacteurs de journaux et aux abonnés ; les publications éphémères et tous les objets de troisième classe, à l'exception des livres, des catalogues de commerce, des circulaires, des patrons et des échantillons de marchandise.

M. THOMPSON : Les objets de toute sorte se rendent-ils jusqu'à White-Horse ?

L'hon. M. LEMIEUX : Oui, toute l'année.

M. THOMPSON : Les receveurs de la poste du pays sont-ils au fait de cela ?

L'hon. M. LEMIEUX : On les en a prévenus ; mais après ce que mon honorable ami a appris au ministère, j'ai lancé une nouvelle circulaire qui sera affichée dans chaque bureau de poste du Yukon.

QUESTION RELATIVE AUX NEGOCIATIONS ENTRE OTTAWA ET WASHINGTON.

M. R. L. BORDEN (Carleton) (Ont.) : Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, j'aimerais demander au premier ministre s'il est en mesure de nous renseigner sur les négociations que l'on dit se poursuivre actuellement entre le Canada et les Etats-Unis en vue de la conclusion d'un traité portant sur diverses questions importantes. Certains journaux d'Angleterre en ont déjà publié un compte rendu assez circonstancié, et les journaux canadiens nous apprennent que l'ambassadeur d'Angleterre à Washington projette un voyage à Ottawa. J'ai cru devoir appeler sur ce sujet l'attention du premier ministre pour le cas où il aurait quelque communication à faire à la Chambre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : M. Bryce, ambassadeur d'Angleterre est entré, sans les formalités ordinaires, en négociations au sujet de diverses questions affectant les relations du Canada avec les Etats-

M. THOMPSON.

Unis, au nombre desquelles se trouve celle de la pêche dans les eaux intérieures. L'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) n'a pas oublié qu'à l'époque où il était ministre on a tenté d'établir des règlements uniformes à l'égard des grands lacs et de faire en sorte que la pêche y fût interdite à une époque déterminée de l'année. Cette question est actuellement à l'étude. La répartition de l'énergie hydraulique fournie par les Grands lacs est aussi à l'étude depuis un certain temps. On me dit que M. Bryce doit bientôt venir à Ottawa dans le but d'étudier ces questions-là, ainsi que d'autres, avec les membres du Gouvernement canadien.

DEMANDES D'INFORMATIONS RELATIVES A CERTAINS DOSSIERS.

L'hon. M. FOSTER : Je tiens à appeler l'attention sur le dossier déposé en conformité d'un ordre donné par la Chambre le 11 décembre dernier, et devant comprendre :

Copie de toute la correspondance, des pétitions, états, documents, décrets du conseil et proclamations concernant la délimitation de la zone dans laquelle la vente des spiritueux est prohibée le long de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique en vertu de la loi concernant l'exécution des travaux publics.

Eh bien, tout ce que j'obtiens, c'est un peu de correspondance échangée entre le sous-procureur général de l'Alberta et le ministère des Chemins de fer et des Canaux ainsi qu'une demande de renseignements adressée par ce dernier au secrétaire d'Etat, d'où il ressort qu'il n'y a rien à déposer. Les journaux ont dû m'induire en erreur, car ils m'avaient appris que les mouvements les plus divers se remarquaient à l'est et à l'ouest de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique, que l'agrandissement de la zone donnant lieu à un échange de correspondance, était cause que l'on donnait des ordres tandis qu'on en annulait d'autres. Je sais que les journaux avaient insisté sur ces détails, et je crains que ce dossier soit incomplet. Ce n'est pas du tout ce que je voulais, non plus que ce que je devais avoir.

L'hon. M. GRAHAM : Je croyais que la correspondance avait été déposée. S'il se trouve encore à mon ministère quelque pièce qui n'ait pas été déposée, je me ferai un plaisir de veiller à ce qu'elle le soit. La question semble concerner le ministère de la Justice aussi bien que celui des Chemins de fer et des Canaux ; lequel des deux l'honorable député juge-t-il blâmable ?

L'hon. M. FOSTER : Comme d'habitude c'est le ministère de la Justice qui est en faute dans le cas actuel.

L'hon. M. AYLESWORTH : Non pas ; nous avons déposé tout ce qui se trouvait dans les liasses du ministère.

M. ARMSTRONG : Quand dois-je compter avoir les dossiers demandés le 10 et le